

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

24 SEPTEMBRE 2023

DÉCLARATION D'UN MANDATAIRE FINANCIER

Cette déclaration est obligatoire pour tous les candidats, quel que soit le mode de financement choisi pour les dépenses de la campagne électorale, et même si les candidats ne reçoivent aucun don (art L. 52-4 du code électoral)

La nomination du mandataire doit intervenir au plus tard le jour du dépôt des candidatures.

Je soussigné(e)

NOM :	Prénom(s) :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Adresse électronique :	Téléphone :

Candidat(e) tête de la liste intitulée
aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département du Morbihan,

Désigne comme mandataire financier pour cette campagne :

NOM :	Prénom(s) :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Adresse électronique :	Téléphone :

conformément aux dispositions du code électoral.

Ce mandataire agira en mon nom et pour mon compte, en réglant les seules dépenses imputables à mon compte de campagne, et encaissera les recettes recueillies à cet effet.

Pour lui permettre de régler les dépenses avant le dépôt du compte de campagne, je m'engage à lui verser sur son compte bancaire unique ouvert par mon mandataire financier, ouvert spécifiquement à cet effet, les contributions personnelles nécessaires.

Vous trouverez ci-joint l'accord écrit de la personne désignée.

Signature du candidat :

Fait à

Le

ACCORD DU MANDATAIRE

(À joindre à la déclaration adressée au préfet par le candidat).

Je soussigné(e) :

NOM :	Prénom(s) :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Accepte d'être le mandataire financier de :

NOM :	Prénom(s) :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Candidat(e) tête de la liste intitulée
aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département du Morbihan,

Cette fonction sera remplie en respectant les dispositions du code électoral et en particulier l'article L. 52-6. Je m'engage à ouvrir un compte bancaire spécifique et à remettre au candidat mes comptes accompagnés des pièces justificatives des dépenses et des recettes (liste nominative des dons des personnes physiques, contributions versées par les partis politiques, contributions personnelles du ou des candidat(s), relevés du compte, copie des chèques remis à l'encaissement supérieurs à 150€).

À ces comptes seront également jointes les liasses de reçus-dons, même non utilisées, que la préfecture m'aura délivrées en ma qualité de mandataire financier.

Ces comptes seront annexés au compte de campagne.

Je m'engage à clôturer le compte bancaire ouvert dès cessation de mes fonctions et au plus tard six mois après le dépôt du compte de campagne.

Dans le cas où le candidat ne déposerait pas sa candidature dans le délai imparti, je m'engage à restituer à la préfecture les liasses et à informer les donateurs que les dons pour lesquels des formules numérotées ont été distribuées n'ouvrent pas droit à un avantage fiscal, en application des dispositions de l'article 200 du code général des impôts.

Signature du mandataire :

Fait à

Le

La présente déclaration et l'accord du mandataire sont à adresser à :

**Préfecture du Morbihan
DCL – BRVC
Place du Général de Gaulle
BP 501
56 019 VANNES Cedex
(pref-elections@morbihan.gouv.fr)**